



Compte-rendu de la permanence du 3 mars 2020

Participants :

Présidente : Mme Amina AHAMADA MADI remplacée par Monsieur Hamdiatou Ndiaye

Correspondante de territoire : Mme Julie THOMAS

Délégués :

BARZASI Dominique

COULIOU Benoît

TALBI Djamel

BENONI Robert

DE LUCCHI Charles

MONGHEAL Chantal

BRISSON Christèle

KRANS Marie-Josette

THIVILLIER Henri

Présidence de séance : Rocco IACOVELLA, habitant

Habitants du quartier : David RATANAT, Rocco IACOVELLA, Jean-Jacques PETIOT, Lucette GRANGE, Jeannine DULAURENT, Louisa PUIG, Janine GASC, Solange FEDEROVSKI, Robert DOCERO, Véronique GARCIA, Bernard BRIOUDE, LEUY Marcelle

Réponses aux questions posées lors des précédentes permanences

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

- Propreté de la Ville

Les habitants déplorent le manque de propreté du centre-ville : places, rue adjacentes. Cette problématique dure depuis des années. Il y a certainement des idées à imaginer pour améliorer la situation par la constitution par exemple de groupes d'habitants qui se mobiliseraient pour la propreté de leur ville.

Réponse du service environnement : le centre-ville pourrait en effet bénéficier d'actions menées par les habitants, notamment à l'occasion de temps fort comme la semaine de la propreté ou du développement durable. La Ville est à l'écoute des habitants pour les aider sur des aspects logistiques ou de communication. Actuellement, les rues du centre-ville sont nettoyées tous les jours par 4 cantonniers de la Métropole de Lyon. Les jours de marché, la société Pizzorno nettoie les places en fin de marché et les agents font également une recherche des petits déchets et envois aux abords extérieurs des places.

- Composteurs avenue Marcel Paul

Les riverains signalent que les composteurs sont sales, sentent mauvais et dégoulinent sur le trottoir. Ils semblent mal entretenus. L'emplacement est jugé inapproprié par les habitants. Ils demandent une intervention de la Mairie et le déplacement de ces composteurs dans un endroit plus adapté.

Réponse du service environnement : les composteurs sont très utilisés par les habitants, il faut en effet augmenter l'apport de matière sèche ce qui a été mis en place très récemment.

Un entretien hebdomadaire est effectué tous les vendredis et sera donc augmenté par un apport de matière sèche en milieu de semaine. Ils ne sentent pas mauvais, sauf quand on ouvre le composteur et que des habitants viennent de déposer des biodéchets en grande quantité. Le service environnement restera vigilant sur le rendu de ce dispositif qui répond à une demande d'habitants du quartier.

Les délégués demandent un bilan de l'installation des composteurs et réinterrogent leur localisation.

VIE ASSOCIATIVE

- Foyer Paul Langevin :

Le foyer Paul Langevin a été loué pour le déroulement d'une fête le samedi 25 janvier. Il y aurait eu de très fortes nuisances sonores jusqu'à 2h du matin. Les délégués demandent quel est le cadre

réglementaire de la location de cette salle. Le lendemain la salle était sale (sol collant) malgré le nettoyage du service.

Réponse de la Direction du Protocole et des Moyens Généraux : le foyer Paul Langevin est mis à disposition sur la tranche horaire maximale 08h-22h, ce qui est largement stipulé sur l'autorisation de mise à disposition, et clairement connu des occupants. L'association qui a occupé le local le 25 janvier est donc clairement hors des clous. Il faut absolument faire remonter ces dysfonctionnements directement au service location de salles. Les délégués et/ou riverains ne doivent pas hésiter à appeler dès le lundi matin qui suit afin que le service puisse faire le nécessaire auprès de l'occupant (pénalités prévues au règlement + éventuellement interdiction de toute nouvelle location de salles). La Ville n'avait aucune connaissance jusqu'à l'alerte des délégués du problème indiqué. Le nécessaire sera fait auprès de l'association concernée.

VOIRIE/CIRCULATION

- Limitation de la vitesse avenue Marcel Paul :

Les habitants souhaitent que la vitesse soit limitée à 30km car les véhicules roulent très vite sur cette avenue. Par ailleurs, la sortie d'une des copropriétés situées sur l'avenue Marcel Paul est dangereuse car elle offre peu de visibilité, a fortiori depuis la création de la nouvelle rue Lise London.

Le Conseil de quartier demande de longue date que tout l'hyper centre soit limité à 30km. Ils attendent une réponse de la ville sur cette proposition. Cette rue et les abords de la rue sont régulièrement sales.

Réponse du service voirie : la situation va s'améliorer sur cette voie avec la création du plateau surélevé au carrefour avec la rue Gaspard Picard. Cette réalisation prévue de la mi-juin à la mi-septembre prochains protégera également, à la rentrée des classes, le cheminement des écoliers.

Si la question concerne le "Mas du Bourg", sa sortie sensiblement à mi-chemin entre ce plateau sur-élevé et le feu tricolore avec l'axe Langevin / Zola sera également plus aisée du fait du ralentissement de circulation qu'il imposera aux véhicules venant du giratoire Jean Macé. Aussi, le radar pédagogique installé rue Marcel Paul sens Nord / Sud a été déplacé en sens contraire lors de sa dernière rotation en début de mois comme demandé précédemment par le Conseil de quartier.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

- Sécurité parc Louis Dupic

Des phénomènes de squat, drogue ont repris au parc Dupic certains soirs depuis quelques semaines

Réponse de la Direction Unique Prévention et Sécurité : la Police Municipale fera des passages sur le parc Dupic

- Stationnements 22 rue Paul Bert

Les habitants se plaignent des stationnements parasites devant la pizzeria.

Réponse de la Direction Unique Prévention et Sécurité : sur ce point, la police municipale est active : verbalisations et mises en fourrière faites. Le Centre de Supervision Urbain verbalise aussi de façon régulière.

- Problèmes de stationnement rue Émile Zola :

Les résidents se plaignent de voitures qui ont souvent des vitres cassées, rétroviseurs et des stationnements gênants fréquents de véhicules devant les sorties de garage.

Réponse de la Direction Urbaine Prévention et Sécurité : concernant les dégradations, il est important de savoir si les personnes ont déposé plainte et de donner une tranche horaire. Des passages seront faits. Pour les véhicules devant les entrées de garages il ne faut pas hésiter à solliciter en direct le TOP ou bien le 17

- Circulation aux abords de l'immeuble Expressions :

La situation est toujours compliquée ; les délégués demandent que des verbalisations des contrevenants soient organisées.

Réponse de la Direction Urbaine Prévention Sécurité : des passages de la police municipale et des ASVP seront faits mais les problématiques doivent être précisées.

- Circulation aux abords de l'immeuble d'Expressions :

Les habitants réitèrent leur demande d'améliorer le plan de circulation/stationnement autour de l'immeuble d'Expressions y compris de façon temporaire car l'aménagement en place pose problème.

URBANISME

- Rez de chaussée commercial :

Le conseil de quartier se demande pourquoi les nouveaux immeubles qui se construisent disposent de locaux commerciaux en pied d'immeuble alors que ces locaux ne se commercialisent pas. Cela donne une impression de désolation dans la ville. Lorsque les locaux ne sont pas utilisés la pose de visuels permet une meilleure image du centre (voir plateau des Minguettes)

Réponse de la Direction Aménagement Urbanisme et Économie : le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat prévoit un linéaire commercial autour de la Place Sublet et un linéaire toutes activités pour les rues adjacentes (Gambetta, Jaurès, Bert, Gerin). Ce linéaire impose la réalisation de rez-chaussée commerciaux.

Le conseil de quartier attire l'attention de la Ville sur la nécessité de gérer les locaux commerciaux vides et d'avoir une politique dynamique de développement du commerce du centre bourg.

- Façade ancienne maison de la presse angle Sublet/avenue Jaurès

La façade de l'ancienne maison de la presse a été enlevée par le marchand de biens qui a racheté l'immeuble. Les délégués estiment que cela paupérise le quartier. Le Conseil de quartier souhaiterait que la Ville intervienne pour que la façade ne reste pas en l'état.

Réponse de la Direction Aménagement Urbanisme et Économie : le bien appartient toujours au même propriétaire qui a enlevé le bardage existant sur la façade compte-tenu de son état de dégradation. Un contact a été pris avec le propriétaire du local qui doit déposer une déclaration préalable de travaux pour la remise en état de cette façade.

Compte-rendu de la discussion

- **COMPÉTENCES/RELATIONS AVEC LA METROPOLE** :

Le conseil de quartier suggère d'écrire aux nouveaux élus de la Métropole afin de permettre aux responsables des services de participer aux permanences sur demande justifiée du conseil de quartier.

- **ENVIRONNEMENT-PROPRETE** :

- Propreté du centre-ville : les délégués suggèrent qu'un courrier soit adressé aux cafetiers pour leur demander de nettoyer leur terrasse. Les abords des bars et restaurants sont particulièrement sales (mégots). Cette demande avait été faite fin juillet 2019, un courrier devait être adressé aux commerçants, le conseil indique ne pas en avoir eu connaissance.

Les délégués de quartier demandent de pouvoir consulter le règlement d'occupation du domaine public pour connaître les dispositions applicables aux terrasses. Demande récurrente depuis des années car les terrasses occupent parfois le trottoir ou s'agrandissent de saison en saison (Vieux Bourg).

Aussi, l'abribus avenue Marcel Paul est toujours très sale

- Taille des haies écoles du centre

Les délégués demandent pourquoi elles ont été rasées alors que la demande des parents d'élèves était simplement de les tailler. Néanmoins, les habitants et les parents remercient la Ville pour son action.

- Petit espace vert devant la société générale

Les délégués regrettent de ne pas avoir été associés à la conception de ce nouvel espace.

- Platanes avenue Marcel Paul :

Les habitants demandent l'élagage des platanes car en l'état ils causent de gros dégâts sur les immeubles alentour et cela engendre des frais pour les copropriétaires (nettoyage des toits et des chenaux).

Suite à une rencontre avec une habitante de l'avenue Marcel Paul, un délégué s'est rendu sur place le mardi 10 mars pour constater les nuisances difficilement supportables (Cris, fientes, sur les voitures, les trottoirs et les passants) de corbeaux qui nichent dans les platanes (une douzaine de nids). Prise de contact immédiate avec le TOP pour faire enregistrer une plainte du conseil de quartier et signalement au WebQuartier avec demande d'intervention immédiate et réhibitoire contre ces nuisances. Cela renforce l'urgence d'une prise en compte de l'entretien ou du remplacement des platanes de l'avenue.

- **VOIRIE**

- **Sécurisation du passage piétons Boulevard Ambroise Croizat – Gare de Vénissieux**

A la suite des comptages de vitesse et des accidents de la circulation impliquant des piétons engagés sur la traversée piétonne, la ville de Vénissieux a demandé à la Métropole de sécuriser le passage piétons

Dans un premier temps, la Métropole a conduit une étude de sécurité qui montre :

- une fréquentation de 700 piétons/heure en heure de pointe du soir et de 500 en heure de pointe du matin.

- une fréquentation automobile de 2600 véhicules en heure de pointe du soir et de 2000 en heure de pointe du matin

- un trafic vélo très faible

- les vitesses des automobiles sont supérieures à 50 km pour 10 à 20% des véhicules selon les heures

Ces résultats confirment la nécessité de sécuriser le passage piétons

Les services de la Métropole procéderont courant juin à l'implantation de feux tricolores pour sécuriser le passage piétons

- Marquage du stationnement place Sublet, le long de l'immeuble menaçant ruine

Les délégués demandent l'effacement du marquage au sol bleu car les automobilistes continuent de se garer, en prétextant ces marques non effacées et ignorant de mauvaise foi les flèches bidirectionnelles peintes sur les deux voies et sens de circulation. Il y a aussi urgence, compte tenu des remarques du Conseil de Quartier, comme des interpellations directes auprès d'agents de la Police Municipale, chaque mois depuis cet été 2019.

- Nids de poule Rue Billon :

D'après les habitants du secteur, les nids de poule n'ont pas été colmatés.

Les délégués de quartier indiquent qu'une vérification sur place est nécessaire

- Trottoir rue Alfred Dreyfus/ chemin de Feyzin :

Les habitants indiquent que, depuis les travaux, le trottoir n'a jamais été refait et demandent qu'il soit remis en état : A priori cela relève des obligations du constructeur-promoteur

- Nids de poule sur les pistes cyclables au centre-ville

Les habitants demandent que ces trous soient réparés et qu'une réflexion soit conduite sur la création d'une petite piste cyclable dans le centre bourg.

- Buttes rue Billon :

Les riverains indiquent qu'elles s'effondrent toujours et déplorent que rien n'ait été encore fait

- Parking école du centre :

Les délégués indiquent que des agents ont interrogé récemment des usagers et demandent si des projets sont envisagés concernant le parking

- TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Stationnement anarchique :

Les délégués signalent des problèmes de stationnement rue Victor Hugo, voitures sur les trottoirs, enfants des écoles mis en danger de la circulation,

- Agression au centre-ville

Une habitante a été agressée place Léon Sublet par des personnes alcoolisées qui occupent régulièrement la place. Les habitants interpellent la Ville au sujet des questions de sécurité, stupéfiants, etc. ... L'époux de l'habitante concernée demande une entrevue avec Madame le Maire et le commissaire de police de Vénissieux.

- Rappel de la demande du conseil de quartier de participation d'un responsable de la dups à une permanence de conseil de quartier (comme prévu depuis janvier 2020)

Les délégués réitèrent leur demande que la police municipale ou un représentant de la sécurité publique soit invité à participer à une réunion de conseil de quartier. Certains habitants ont l'impression que les difficultés dans ce domaine se sont amplifiées ces dernières années.

- URBANISME :

- Ancienne école Jeanne d'Arc : les délégués indiquent qu'ils ont vu des ouvriers qui intervenaient sur le site récemment. Ils demandent s'il y a un projet en cours. Aussi la palissade est tombée, il faudrait intervenir rapidement. Les délégués rappellent leurs demandes antérieures d'être tenus informés des réflexions, projets ou études sur cette parcelle, importante dans l'histoire du quartier du Centre

- Nouveau mur entre l'école Flora Tristan et la rue Guy Fischer

Les délégués demandent pourquoi il été construit